

En raison des restrictions sanitaires, il n'y aura pas de réunions publiques de présentation des vœux en ce début de 2021. C'est donc par cette lettre « Rives infos » que nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Aux souhaits de santé, de réussite et de bonheur pour chacune et chacun de vous, nous ajoutons la forte espérance que 2021 verra nous retrouver collectivement et sans « barrières » autour des discussions de vive voix et des moments de convivialité qui nous manquent tant.

Le Conseil municipal



L'écho des Rives, suites

Un oubli et une erreur se sont glissés dans le n°4 de l'écho des Rives :

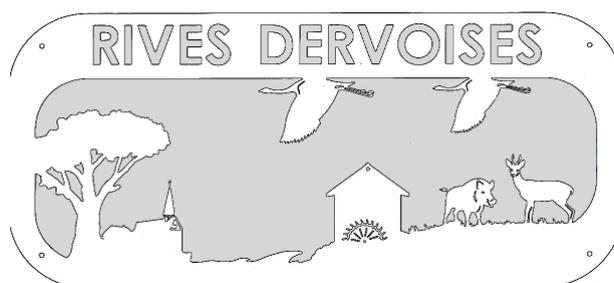
Dans l'état civil de 2020, il faut ajouter la naissance de Tom et Joy BARREIRA, fils et fille de Julie LAUPRETRE et Joackim BARREIRA (Louze). Nos doubles félicitations aux heureux parents.

Dans « Les services postaux » en page 12, il s'agit du 4^{ème} samedi du mois qui est fermé, et non pas du 4^{ème} jeudi.

Distribution des containers poubelle

Pour éviter un regroupement en un lieu unique de livraison, les élus feront une distribution des containers à la maison des habitants qui ont participé à la commande groupée. Le container sera remis contre signature d'un reçu, et son paiement se fera par un titre du Trésor Public envoyé ultérieurement par courrier postal.

Lettre d'information du Conseil municipal



Journée de Défense et de Citoyenneté pour les jeunes de 16 à 25 ans

La journée de défense et de citoyenneté (JDC) est obligatoire pour les jeunes filles et jeunes gens à partir de 16 ans, et doit être réalisée avant l'âge de 25 ans. La présentation de l'attestation de participation (ou d'exemption pour raison médicale) à la JDC est obligatoire pour s'inscrire à tous les examens, du CAP aux concours d'entrée dans les grandes écoles, en passant par le baccalauréat et le permis de conduire. Comment y participer ?

- 1) Dans les semaines qui suivent ses 16 ans, se faire recenser à la mairie de son domicile ou sur Internet, avec une pièce d'identité et le livret de famille.
- 2) Attendre de recevoir un courrier électronique pour créer son compte sur le site www.majdc.fr.
- 3) La convocation à la JDC arrive à la suite de ces deux formalités.

Il peut arriver d'avoir besoin de passer des examens avant d'avoir reçu l'attestation de participation à la JDC. Dans ce cas il faut présenter l'attestation de recensement.

Créer son compte sur le site www.majdc.fr permet :

- De recevoir sa convocation à la JDC.
- De faire changer la date et le lieu de sa JDC si l'une ou l'autre ne conviennent pas.
- De localiser le lieu de sa JDC.
- De télécharger son attestation de participation.

Intramuros : stop ou encore ?

Comme il était précisé dans le Rives infos n°10 de novembre, l'application sur smartphone « Intramuros » est à l'essai jusqu'au 28 février, et son maintien après cette date par le Conseil municipal dépend en grande partie de l'utilisation que les habitants en feront.

76 personnes sont abonnées aux publications. C'est bien pour un début mais insuffisant pour justifier de maintenir l'application... Donc quels intérêts peut-il y avoir à utiliser Intramuros ?

→ Recevoir des informations par le « Journal », en étant averti par une notification dès l'instant où elles sont publiées.

→ Connaître les « Evènements » sur la commune, comme des réunions de Conseil municipal, des AG d'associations, des manifestations festives (la Covid-19 ne sera pas toujours là)...

→ Dans l'onglet « Services », avoir des informations pratiques sur la commune, l'eau et l'assainissement à la communauté d'agglomération, les écoles, les commerces et entreprises, les associations, la cantine scolaire et la garderie D'autres services pourront être ajoutés ultérieurement.

→ Faire le signalement d'un évènement indésirable ou d'une situation préoccupante dans la commune, un utilisant le formulaire de la rubrique « Signaler » de l'onglet « Services ». Exemples : chute d'un fil électrique, route abîmée, dépôt sauvage de déchets, chien errant...

→ Donner son avis en participant à un sondage proposé par la commune. A titre d'exemple, un sondage est actuellement ouvert sur la nouvelle version de « l'écho des Rives ».

→ Produire ses propres publications si l'on est responsable d'une association, gérant d'un commerce ou d'une entreprise référencée dans l'application, enseignante des écoles. Les personnes intéressées pour publier devront signer une charte et peuvent se faire connaître auprès de Daniel MONNIER.

Rives Infos n°11 - janvier 2021

Rédaction & impression Conseil municipal de Rives Dervois

Les commerces ambulants

Quelques commerces d'alimentation sont de passage dans les villages ou à la maison.

→ « La cloche d'or » : pain et viennoiseries

Service de livraison de pain et viennoiseries à domicile, venant des boulangeries HARDY et La Médiévale de Brienne-le-Château.

Tournées les mardi, jeudi et samedi à Louze vers 8h, à Droyes entre 8h et 8h30, à Puellemontier vers 10h et à Longeville-sur-La-Laines vers 11h.

Tournée le dimanche à Louze à 6h.

Commande au 06 37 78 56 38 la veille avant 17h. Paiement à la journée, à la semaine, au mois par espèces, chèque ou carte bancaire.

→ Le food-truck : baguettes et pommes de terre gratinées

A partir de 18h environ

- vendredi à Longeville-sur-La-Laines les semaines paires

- mercredi à Louze et vendredi à Droyes les semaines impaires

Commande au 06 04 07 69 57.

Portage de repas à domicile

→ Par la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise. Contact au 03 25 96 09 37 ou repasdomicile@mairie-saint-dizier.fr

→ Par l'ADASMS de Puellemontier. Contact au 03 25 04 06 83 ou contact@adasms.fr

Légumes de saison en production locale

A l'ADASMS de Puellemontier : point de vente ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 9h à 11h15.

Conseil pratique

Certaines informations contenues dans « Rives infos » et dans « L'écho des Rives » restent valables sur une longue durée. Il est donc vivement conseillé de conserver ces publications pour retrouver ces informations en cas de besoin.